



## Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

### Arrêté relatif à la dotation en personnel de la Commune de Lignières

Le Conseil général de Lignières,  
Vu le rapport du Conseil communal du 20 mars 2023,  
Vu le point 4, lettre c, de l'article 26 du Règlement général de commune du 10 décembre 2020,  
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,  
Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à procéder à des engagements de personnel à durée indéterminée jusqu'à concurrence d'une dotation totale de 8 EPT (équivalents plein temps).

**Art. 2.**- Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du Conseil général du 23 juin 2016.

**Art. 3.**- Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Lignières, le 6 avril 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Jérôme Ribeaud

Michaël Wälchli